

L'écu d'or 1972 pour la réserve naturelle alpestre du Vanil Noir

Autor(en): **Eberle, Ambros**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **67 (1972)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Ecu d'or 1972 pour la réserve naturelle alpestre du Vanil Noir

C'est avec confiance et optimisme, et une grande ardeur au travail, que les organisateurs et collaborateurs de l'Ecu d'or ont abordé le second quart de siècle de cette vente devenue une tradition bien ancrée. La petite plante qu'elle était après la guerre (1946) est devenue en vingt-cinq ans un arbre imposant, qui a pris racine dans les quelque trois mille communes de nos cantons, et dont les frondaisons atteignent les vallées les plus reculées et les hameaux les plus éloignés.

La Ligue du patrimoine national et la Ligue suisse pour la protection de la nature ont encore eu la satisfaction, pour la 26^{me} année de leur campagne commune, de faire une riche moisson. Plus de 790 000 écus de chocolat ont trouvé preneurs et procuré un bénéfice net d'environ 1,19 million de francs, soit 5 000 fr. de plus qu'en 1970, année du 25^{me} anniversaire! Pour ce résultat réjouissant – et qui ne saurait être considéré comme allant de soi – nos deux grandes associations privées tiennent à remercier chaleureusement tous ceux qui y ont contribué: les quelque 20 000 écoliers-vendeurs, les deux cents collaborateurs de la vente, la presse, la radio et la télévision, et, bien entendu, les centaines de milliers d'acheteurs de nos savoureux écus!

Les problèmes toujours plus brûlants de la protection du patrimoine et de la nature – élément essentiel d'une défense rationnelle et bien comprise de l'environnement – sont aussi apparus avec acuité dans l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, adopté à une très forte majorité, au mois de mars, par les Chambres fédérales. En vertu de cet arrêté, les cantons sont tenus de désigner sans retard des zones à protéger de toute urgence, où l'occupation des terrains et le lotissement doivent être limités ou empêchés en vue de la protection du paysage et du maintien d'importants espaces de détente. Sont notamment compris dans ces zones: les paysages caractéristiques et d'une beauté particulière, les rives des lacs et cours d'eau, les sites urbains et villageois, les lieux historiques, ainsi que les monuments artistiques et naturels d'importance nationale et régionale. D'ores et déjà, nous aimerions remercier ici nos gouvernements cantonaux de leur interprétation large, mais réaliste, et de l'application de cet arrêté fédéral.

Pour pouvoir assurer aux territoires, sites, monuments, etc., provisoirement choisis une protection définitive, un gros effort sera nécessaire de la part des associations privées pour la défense de la nature et du patrimoine. Aussi nos deux ligues auront-elles besoin

de moyens financiers accrus. Une des principales assises financières de l'entreprise, outre les subventions officielles, les dons et legs, reste la vente des écus de chocolat.

Il est de tradition que l'Ecu d'or ait chaque année un thème national. C'est, à tour de rôle, un objet intéressant la protection de la nature et celle du patrimoine. L'an dernier, il s'agissait de l'assainissement et de la restauration d'ensemble de la petite cité médiévale de Morat; cette année, une somme de 100 000 francs devra contribuer à agrandir d'environ 1,5 million de m² la réserve du Vanil Noir, à cheval sur la frontière de Vaud et de Fribourg, qui figure à l'inventaire des sites naturels d'importance nationale, et où la L.S.P.N. possède déjà quelque 450 ha d'alpages. Il est en outre prévu que, dans la mesure des possibilités financières, seront acquises quelques parcelles protectrices qui, autour de la réserve, empêcheront définitivement des accès trop faciles et l'irruption du tourisme de masse. La région du Vanil Noir ne doit cependant pas devenir une réserve inaccessible: elle doit être ouverte aux promeneurs, au tourisme individuel. L'intérêt de cette région réside avant tout dans la beauté unique du paysage et dans la richesse et la rareté exceptionnelles de sa flore.

Le présent fascicule permettra au lecteur, par de nombreuses illustrations, de faire connaissance avec cette magnifique contrée de nos Préalpes. Et ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles y trouveront beaucoup de renseignements sur la géologie, la flore et la faune.

A part l'extension de la réserve du Vanil Noir, le produit de la vente de l'Ecu d'or permettra aux deux ligues, comme chaque année, de faire face aux tâches sans cesse croissantes d'une protection de la nature et du patrimoine axée sur l'avenir, pour le bien des générations futures. Puisse, dans cet esprit, l'Ecu d'or 1972 susciter parmi les lecteurs de ce numéro de notre revue toute l'ardeur et tout l'enthousiasme qui s'imposent.

Ambros Eberle

